



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

Le mardi 27 octobre 2009 — N° 65

**Président de l'Assemblée nationale :**  
**M. Yvon Vallières**

---

**QUÉBEC**



La séance est ouverte à 13 h 45.

---

**AFFAIRES COURANTES**

**Déclarations de députés**

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration afin de souligner la 4<sup>e</sup> édition de la Semaine des entreprises d'insertion.

---

M. Boucher (Johnson) fait une déclaration concernant le Centre de Bénévolat Acton-Vale.

---

Mme Courchesne (Fabre) fait une déclaration concernant la Journée nationale des bibliothèques scolaires.

---

M. Turcotte (Saint-Jean) fait une déclaration concernant M. Georges Coulombe, Patriote de l'année.

**27 octobre 2009**

---

M. Bonnardel (Shefford) fait une déclaration concernant la mort tragique de Marie-Pier Paquette.

---

M. Ouellette (Chomedey) fait une déclaration afin de rendre hommage à l'auteure Edna Arseneault-McGrath.

---

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant la 5000<sup>e</sup> émission de Salut, Bonjour!

---

M. Morin (Montmagny-L'Islet) fait une déclaration afin de féliciter Mme Joanie Venne.

---

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant le fromage Le Cendrillon.

---

M. Carrière (Chapleau) fait une déclaration concernant Mme Adrienne Carpentier.

---

À 13 h 57, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

---

27 octobre 2009

---

Les travaux reprennent à 14 h 06.

\_\_\_\_\_

Moment de recueillement

### Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le Plan stratégique 2009-2013 de la Régie de l'assurance maladie du Québec.  
(Dépôt n° 832-20091027)

\_\_\_\_\_

M. le président dépose :

Le rapport d'activités et de gestion de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2009;  
(Dépôt n° 833-20091027)

Copie du préavis de la motion proposée par M. Curzi (Borduas) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 28 octobre 2009, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 834-20091027)

### Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président informe l'Assemblée qu'il a reçu, de la part du leader du gouvernement, un avis de violation de droit ou de privilège. Dans son avis, le leader du gouvernement mentionne que des propos tenus par la députée de Lotbinière, lors de la période de questions et réponses orales du 22 octobre dernier, auraient eu pour effet d'attaquer la conduite de membres du Conseil exécutif, mettant en cause ainsi l'ensemble de ses membres. L'avis fait également mention de l'intention du leader du gouvernement de présenter une motion en vertu des articles 315 et suivants du Règlement.

**27 octobre 2009**

---

À 14 h 28, après avoir entendu quelques remarques sur cette question, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 14 h 59.

\_\_\_\_\_

M. le Président prend la question en délibéré.

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Bachand, ministre des Finances, dépose :

Un document intitulé *Des finances publiques saines pour protéger nos valeurs : Le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014;*

(Dépôt n° 835-20091027)

Un document intitulé *Le point sur la situation économique et financière du Québec, automne 2009.*

(Dépôt n° 836-20091027)

### **Votes reportés**

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 22 octobre 2009, sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance.

**27 octobre 2009**

---

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **48** en annexe)

Pour : **62** Contre : **49** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 44 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 44 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à des avis touchant les travaux des commissions.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre et compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 56, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la certification de certaines ressources offrant de l'hébergement;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *Le Québec et les changements climatiques : Quelle cible de réduction d'émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2020?*

27 octobre 2009

---

### **Motions sans préavis**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. MacMillan, ministre délégué aux Transports, M. Boucher (Johnson), M. Bonnardel (Shefford) et M. Khadir (Mercier) proposent conjointement :

QUE l'Assemblée nationale souligne la tenue de la neuvième édition de la Journée maritime québécoise et reconnaisse l'importance de l'industrie maritime au Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales concernant la sécurité dans les tribunaux judiciaires.

---

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture et de l'éducation se réunira en séance de travail afin de procéder à l'organisation de ses travaux.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 28 octobre 2009, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Curzi (Borduas).

27 octobre 2009

---

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec réitère la position défendue par tous les gouvernements du Québec depuis l'adoption unanime de la loi n° 104 en 2002, et qu'elle dénonce la décision rendue par la Cour suprême du Canada invalidant les dispositions de cette loi.

---

## AFFAIRES DU JOUR

### Projets de loi du gouvernement

#### *Adoption du principe*

M. Dupuis, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi visant à favoriser la protection des personnes à l'égard d'une activité impliquant des armes à feu et modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 66 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 66 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

---

À 16 h 20, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

27 octobre 2009

---

Les travaux reprennent à 18 heures.

---

### **Débats de fin de séance**

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par M. Marceau (Rousseau) à M. Bachand, ministre des Finances, concernant l'état des finances publiques;
  - le deuxième, sur une question adressée par M. Turcotte (Saint-Jean) à M. Hamad, ministre du Travail, concernant l'usine Prysmian;
  - le troisième, sur une question adressée par M. Robert (Prévost) à Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant Hydro-Québec.
- 

À 18 h 37, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 19 h 30.

---

La séance reprend à 19 h 33.

---

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

Mme Boulet, ministre des Transports, propose que le principe du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport et d'autres dispositions législatives soit maintenant adopté.

**27 octobre 2009**

---

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 41 est adopté.

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 41 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

---

M. Gauthrin, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 28 octobre 2009, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

---

En conséquence, à 21 h 25, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 28 octobre 2009, à 9 h 45.

### **SANCTION DE PROJETS DE LOI**

Le mardi 27 octobre 2009, à 16 h 14, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de Mme Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, de Mme Blais, ministre responsable des Aînés, la représentante du premier ministre, et de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 6 Loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants (*titre modifié*)

*Le Président*

**YVON VALLIÈRES**

27 octobre 2009

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Courchesne, ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 44, Loi modifiant la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel en matière de gouvernance :

(Vote n° 48)

POUR - 62

Arcand	Chevarie	James	Pigeon
Auclair	Corbeil	Kelley	Reid
Bachand	Courchesne	L'Écuyer	Rotiroti
<i>[Arthabaska]</i>	D'Amour	Lehouillier	Simard
Beauchamp	Diamond	Lessard	<i>[Dubuc]</i>
Béchar	Drolet	MacMillan	Sklavounos
Bergman	Dubourg	Mamelonet	St-Amand
Bernard	Dupuis	Marcoux	St-Pierre
Bernier	Dutil	Marsan	Thériault
Billette	Gagnon-Tremblay	Matte	Tomassi
Blais	Gaudreault	Ménard	Vallée
Bolduc	<i>[Hull]</i>	Moreau	Vien
Boulet	Gautrin	Morin	Weil
Carrière	Gignac	Normandeau	Whissell
Charbonneau	Gonthier	Ouellette	
Charest	Hamad	Ouimet	
Charlebois	Huot	Paquet	

CONTRE - 49

Aussant	Cloutier	Lapointe	Ratthé
Beaudoin	Cousineau	Leclair	Rebello
<i>[Mirabel]</i>	Curzi	Léger	Richard
Beaudoin	Deltell	Malavoy	<i>[Duplessis]</i>
<i>[Rosemont]</i>	Doyer	Maltais	Robert
Bédard	Drainville	Marceau	Roy
Bergeron	Dufour	Marois	Simard
Bérubé	Gaudreault	McKay	<i>[Richelieu]</i>
Bonnardel	<i>[Jonquière]</i>	Pagé	St-Arnaud
Bouchard	Gauvreau	Pelletier	Tremblay
Boucher	Girard	<i>[Saint-Hyacinthe]</i>	Trottier
Bouillé	Hivon	Picard	Turcotte
Champagne	Khadir	Pinard	Villeneuve
Charette	Kotto	Poirier	